

Date de convocation :
13 février 2019

Séance du 22 février 2019

Président : M. Xavier ODO

Date d'affichage :
15 février 2019

Secrétaires : Marie MARTINEZ, Pia BOIZET.

Nombre de conseillers :
en exercice : 29
présents : 23

Présents : Mmes – MM. :

Xavier ODO, Maxime MONTET, Marie MARTINEZ, Frédéric SERRA, Najoua AYACHE, Guillaume MOULIN, Isabelle GAUTELIER, Bernard CHIPIER, Marie-Claude MASSON, Bruno ZIEGLER, Sylvie ARTICO, Marcel VAGANAY, Georges BURTIN, Irène DARRE, Marie Line JULLIEN, Arnaud TREDEZ, Christian GOUBERT, José PIERROT, Pia BOIZET, Martine NAZARET, Hervé NOUZET, Roger FRETU, Djamal MESAI MOHAMMED

Ont donné procuration : Mmes – MM. :

Magali LANGLOIS à Najoua AYACHE, Florence MARINIER à Frédéric SERRA, Gaëlle BLAISON-GHEYSSENS à Maxime MONTET, Laurent SERVONNET à Pia BOIZET, Catherine VERZIER à Christian GOUBERT, Céline LAVILLE à Isabelle GAUTELIER

Pour extrait conforme,
Le Maire,

EXERCICE 2019 - SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Dans le cadre du vote du budget primitif de la commune pour l'année 2019, il est proposé au conseil municipal de procéder à l'attribution de la subvention qui sera versée au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) au titre de l'exercice 2019.

Le montant du soutien financier au CCAS est de 180 000 €.

Après avoir entendu le Rapporteur et délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

APPROUVE l'attribution au CCAS d'une subvention d'un montant de 180 000 €, au titre de l'exercice 2019.

DIT que la subvention sera versée à mesure des besoins de trésorerie du CCAS.

Monsieur le Maire, en tant que Président du CCAS, ne prend pas part aux votes.

A l'**unanimité** des suffrages exprimés par 27 voix pour.

1 abstention

1 sans participation